



Congés payés et jours de repos

Par **Doudoucaro**, le **24/10/2022** à **22:06**

Bonjour,

Je suis monitrice auto-école en CDI mensualisée 151.64 h/mois, 35 h semaine. 30 jours de congés payés par an.

Convention collective de l'automobile.

Mon jour de repos hebdomadaire en plus du dimanche est le lundi.

J'ai posé congés les 15 et 16 juillet pour faire le pont du 14 juillet.

Ma responsable me compte 3 congés payés, soit le vendredi 15 et samedi 16 et rajoute le lundi de la semaine suivante (mon jour de repos), prétextant que les congés se comptent en jours ouvrables (ex. Pour une semaine pleine de congés on me prends 6 jours, ce qui est correct.

Elle me l'a fait à plusieurs reprises, soit 6 lundis pris en sus.

Pouvez-vous m'éclairer svp car un jour de repos ne peut pas être un congé payé (quand on ne pose pas la semaine complète).

Avec mes remerciements

Par **Lag0**, le **25/10/2022** à **17:32**

Bonjour,

Petit détail, 35 heures hebdomadaires correspondent à 151.67 heures mensuelles et pas 151.64. Le calcul est simple, $(35 \times 52) / 12 = 151.666666666$ arrondi à 151.67.

Pour ce qui est des congés en jours ouvrables, le décompte se fait de la façon suivante, du premier jour ouvré non travaillé au dernier jour ouvrable avant la reprise.

Donc dans le cas qui vous préoccupe, premier jour ouvré non travaillé, vendredi 15, dernier jour ouvrable avant reprise, lundi 18, ce qui fait bien 3 jours de CP.

Peu importe que vous ne travailliez pas le lundi, c'est un jour ouvrable. De la même façon qu'un salarié qui ne travaille pas le samedi et qui prend son vendredi en congé se voit décompter 2 jours, vendredi et samedi.